

Télématique et socioterminologie

Sandrine Reboul

Volume 40, numéro 2, juin 1995

Usages sociaux des termes : théories et terrains

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/003918ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/003918ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Reboul, S. (1995). Télématique et socioterminologie. *Meta*, 40(2), 296–307.
<https://doi.org/10.7202/003918ar>

Résumé de l'article

La concurrence de plusieurs dénominations, observée dans le cadre d'une étude sur le vocabulaire de la télématique, peut s'expliquer par des variations diachroniques et surtout par des variations discursives. En effet, la transmission des connaissances qui confronte discours spécialisés et discours vulgarisés permet d'identifier des phénomènes linguistiques intéressants les socioterminologues. Cette concurrence invite aussi à s'interroger sur l'existence d'un mot juste ainsi que sur la valeur d'un terme.

TÉLÉMATIQUE ET SOCIOTERMINOLOGIE

SANDRINE REBOUL
Université Paris X, Nanterre, France

Résumé

La concurrence de plusieurs dénominations, observée dans le cadre d'une étude sur le vocabulaire de la télématique, peut s'expliquer par des variations diachroniques et surtout par des variations discursives. En effet, la transmission des connaissances qui confronte discours spécialisés et discours vulgarisés permet d'identifier des phénomènes linguistiques intéressants pour les socioterminologues. Cette concurrence invite aussi à s'interroger sur l'existence d'un mot juste ainsi que sur la valeur d'un terme.

L'analyse du discours de transmission des connaissances dans le domaine de la télématique fait apparaître, autour du concept de *vidéographie*, l'existence de plusieurs dénominations concurrentes. Le discours terminologique constitue un des pôles spécialisés des discours observés. Les spécificités de ce discours sont mises au jour par comparaison avec des discours de vulgarisation. Ce point de vue m'a permis d'établir des relations entre les préoccupations des linguistes observant les phénomènes de vulgarisation scientifique et celles des socioterminologues.

Après avoir présenté l'analyse de discours retenue, je montrerai que la répartition des termes peut s'expliquer en conjuguant deux critères, l'un diachronique, l'autre discursif. L'existence de termes concurrents permet aussi de s'interroger sur l'existence d'un «mot juste» ainsi que sur la valeur d'un *terme*.

UNE ANALYSE DE DISCOURS

Le discours de transmission des connaissances

Le point de vue sur les langues de spécialité a évolué. Ceci est d'ailleurs apparent dans la dénomination elle-même qui de *langue de spécialité* est devenue *discours de spécialité* ou *discours spécialisé*¹. Une *langue* n'est donc plus isolée à l'intérieur de *la langue* et le caractère *spécialisé* permet de considérer globalement, dans un domaine de connaissance, ce qui est scientifique et/ou technique.

On peut distinguer *scientifique* et *technique* selon différents points de vue. Louis Guilbert² le fait de manière sociologique en considérant la société comme étant composée de différentes classes. La distinction n'est cependant pas nette, car la technique se développe sur un fond de recherche.

Une autre différence peut être établie entre discours scientifique et discours technique en observant l'intention de ces discours. Le discours scientifique n'engage pas forcément un résultat pratique, mais le discours technique doit aboutir: par exemple, une fiche technique doit permettre la mise en service d'un appareil. Ce type de discours implique la réalisation d'un «faire-agir»³.

Le discours de transmission des connaissances comprend le discours spécialisé et peut dénommer tous les moments de la vulgarisation scientifique. Celle-ci commence dès que le spécialiste s'adresse à un autre public que ses pairs et se poursuit jusqu'au discours de la presse quotidienne dont le but n'est pas de proposer des critères de scientificité⁴. Ce

discours semble avoir des frontières floues. Cependant, les textes, traces matérielles des discours, partagent un point commun car ils transforment linguistiquement un énoncé complexe en un autre, considéré comme plus abordable.

La télématique, largement diffusée sur le plan technique comme sur le plan linguistique, offre des documents diversifiés et présents au cours des différents moments de la transmission des connaissances.

Le terme-pivot

L'entrée retenue dans les discours est lexicale :

Le segment textuel auquel on s'attache le plus spontanément quand on veut pénétrer une archive, c'est bien évidemment l'unité lexicale, qui joue un rôle privilégié dans la conscience que les sujets ont des positionnements discursifs : on reconnaît une archive aux mots qu'elle emploie, on la résume à l'aide de quelques mots-clés. (Maingueneau 1991 : 29)

Elle se réalise en explorant la notion de terme-pivot. Le terme-pivot est donc considéré comme élément représentatif du discours. L'analyse autour de ces éléments permet de constituer des paradigmes désignationnels.

Le paradigme désignationnel

La dénomination de *paradigme désignationnel* repose sur la distinction théorique entre *dénomination* et *désignation* exposée par Georges Kleiber⁵. Le *paradigme désignationnel* comprend les différentes désignations d'un même référent ; ces vocables, apparentés sémantiquement, sont identifiables grâce à des «indices»⁶ linguistiques.

Le concept de *paradigme désignationnel*⁷ est élaboré par Marie-Françoise Mortureux. Plusieurs de ses articles mentionnent le phénomène qui, de notion, acquiert le statut de concept, avec la dénomination régulière de *paradigme désignationnel*. Dès 1975⁸ apparaissent les prémices de ce qui sera dénommé «paradigme désignationnel»⁹.

Le parcours chronologique de quelques articles de Marie-Françoise Mortureux montre la naissance du concept ; concept qui va être affirmé aussi bien dans sa définition que sur le plan de la dénomination. Le phénomène a d'abord été baptisé «paradigme désignatif» :

L'analyse de discours permet, en se fondant sur le repérage des différents procédés [...] de mise en équivalence d'un terme scientifique et de vocables plus «courants», de dresser la liste des séquences qui de façon indiscutable, fonctionnent en coréférence dans un corpus déterminé : on obtient ainsi ce qu'on pourrait appeler un «paradigme désignatif». (Mortureux 1985 : 833)

Le «paradigme désignatif» constitue le sous-titre d'un article de 1988¹⁰ et dans ce même article, il est repris par «paradigme de désignation».

Puis, les dénominations «paradigme désignationnel» et «paradigme désignatif» sont proposées comme équivalentes :

Ce qu'on appelle ici paradigme désignationnel (ou désignatif) comprend l'ensemble des SN ayant pour tête un ts [terme scientifique] (dans un corpus donné). (Mortureux et Petit 1989 : 45)

Daniel Jacobi, qui observe le même phénomène, conserve la dénomination initiale de «paradigme désignatif». J'opterai pour la dénomination de «paradigme désignationnel» puisque c'est sous cette dénomination que Marie-Françoise Mortureux parle de *concept*¹¹.

LE DISCOURS TERMINOLOGIQUE

La mise en perspective du discours terminologique¹² avec le discours de vulgarisation, dans le domaine de la télématique, permet de relativiser les fondements théoriques de la

terminologie, notamment ceux proposés par Wüster. Je chercherai à rapprocher les résultats de l'analyse du discours de transmission des connaissances adoptant une perspective linguistique aux très récentes réflexions de certains terminologues sur leur propre objet d'étude.

Les principes de la terminologie semblent idéaux :

Les *a priori*¹³ terminologiques circonscrivent bien plus le rêve d'une langue limpide que les fondements d'une théorie explicative, dynamique. Le volontarisme idéaliste se manifeste par la définition du terme motivé, univoque, monosémique et transparent.

[...]

Terme, notion, système notionnel, domaine sont ainsi présentés hors de leur fonctionnement réel, hors des acteurs sociaux, hors des circuits de communication : la terminologie s'offre comme science-fiction, pur mécanisme abstrait. (Gambier 1991 : 41-42)

C'est pourquoi certains terminologues cherchent à poser les fondements d'une socioterminologie car il existe un «conflit permanent entre la théorie de la terminologie et sa pratique socio-discursive»¹⁴. Ce conflit apparaît dans le domaine spécialisé qu'est la télématique.

La constitution contemporaine d'un vocabulaire spécialisé aurait pu conduire à l'adoption d'une position courante en terminologie : à un nouvel objet technique, ou à un nouveau concept, correspond une dénomination unique. La logique de la terminologie exige une bi-univocité¹⁵ à deux composantes : à un terme doit correspondre une seule notion. Ce processus de dénomination unique entraînerait le rejet de la synonymie¹⁶.

Cela est aujourd'hui relativisé et les terminologues sont amenés à constater que les relations lexicales, notamment la synonymie, ne peuvent être exclues de l'élaboration d'une terminologie¹⁷. Leur travail est rendu plus complexe par l'existence de plusieurs dénominations concurrentes :

Les limites que rencontre la normalisation indiquent bien l'existence d'une lutte de tendances qui s'affrontent dans l'usage des termes, lutte qu'illustre la relative «polynomisation» à laquelle conduit la multiplicité des sources de néologie. Cette diversité énonciative explique que la standardisation nécessite des efforts incessants et toujours repris... (Gaudin 1990a : 149)

Ce qui est le cas pour la vidéographie, procédé permettant de visualiser sur un écran des informations provenant de banques de données¹⁸. Dans les années 1980-81, ce concept est repéré, mais non encore dénommé¹⁹; il existe alors une période d'instabilité linguistique.

Plusieurs dénominations²⁰

Certains termes sont régulièrement associés à un référent, les *dénominations*, d'autres entretiennent avec les premières une relation coréférentielle, les *désignations*.

La dénomination, pour Georges Kleiber, nécessite un «acte de dénomination» préalable :

Pour que l'on puisse dire d'une relation signe/chose qu'il s'agit d'une relation de dénomination, il faut au préalable qu'un lien référentiel particulier ait été instauré entre l'objet x, quel qu'il soit, et le signe X. Nous parlerons pour cette fixation référentielle, qu'elle soit le résultat d'un acte de dénomination effectif ou celui d'une habitude associative, d'acte de dénomination, et postulerons donc qu'il y a relation de dénomination entre x et X que s'il y a eu un acte de dénomination préalable. (Kleiber 1984 : 79)

Cet acte de dénomination institue une «association référentielle durable»²¹ entre un objet et un signe.

La désignation ne nécessite pas d'acte particulier préalable.

«Télétexte» / «Vidéotex»

Le terme *télétexte*, proposé dans les années 1970 par le CCIR²² paraît facilement lexicalisable. En effet, il est motivé²³ puisque le *télétexte* permet l'envoi de *texte* à distance (*télé-*). De plus, les pages d'informations apparaissent sur un écran de télévision (*télé-*)²⁴. Cependant, afin d'éviter l'ambiguïté avec des termes proches, *télex*²⁵ et *télétext*²⁶, un autre comité, le CCITT²⁷ propose le terme *vidéotex*. Ce terme, de formation plus complexe, fait intervenir la notion d'image et d'écran récepteur (*vidéo-*). La finale *-tex*, bien que morphologiquement arbitraire²⁸, permet de maintenir un lien avec *télétext*:

Le Comité Consultatif International des Radiocommunications (CCIR) adopte pour ses services le terme «télétexte», qui avait été proposé par la délégation britannique à l'Union Européenne de Radiodiffusion (UER), tandis que le Comité Consultatif International Télégraphique et Téléphonique (CCITT), constatant le risque de confusion avec le service de transmission de texte (télétypographie) appelé «télétext», propose le terme «vidéotex». (Giraud, A. 1981, «Une lente émergence», document dactylographié, bibliothèque France Télécom)

Le terme *vidéotex* ne va pas se substituer à *télétexte*. Les deux termes sont admis. Mais ils vont dénommer des réalités différentes, du fait de l'évolution des techniques: le *télétexte* sera le nom du système permettant de visualiser des informations véhiculées par le réseau de télévision, et le *vidéotex* dénomme un système où les informations sont transmises par le réseau téléphonique; l'écran n'est plus celui de la télévision mais celui d'un terminal, le minitel. Ces deux dénominations posent plusieurs problèmes. Tout d'abord, *télétexte* est trop proche de noms de services déjà existant: le *télex* et le *télétext*. La formation de *vidéotex* (dont la finale *-tex*, arbitraire, permet de maintenir une relation morphologique avec *télétext*) est étrange pour la morphologie française, ce qui a donné lieu à des erreurs: on trouve la dénomination **vidéotexte*²⁹ dans les discours de vulgarisation. Ensuite, il existe des propriétés communes entre le *télétexte* et le *vidéotex*, notamment le fait de voir sur un écran des pages de textes, mais cette relation n'apparaît pas morphologiquement dans les termes³⁰. Enfin, le procédé global (unissant le *télétexte* et le *vidéotex*) est bien cerné dans le domaine référentiel et il est définissable par une paraphrase, mais il n'a pas de dénomination propre:

La confusion entre ces deux termes [*télétexte* et *vidéotex*] provient du fait qu'il n'existe pas encore de nom générique unique pour ces systèmes... (Com'7 n° 1: 45)

Ces trois problèmes montrent que les référents sont de mieux en mieux délimités, mais que les dénominations ne reflètent pas suffisamment les relations entre les concepts.

«Vidéographie»

La commission mixte CCIR-CCITT crée un terme générique, *vidéographie*, ainsi que des composés, *vidéographie diffusée* donné comme synonyme de *télétexte*, et *vidéographie interactive*, synonyme de *vidéotex*. Dans le texte d'Alain Giraud se trouvent les bases d'une réflexion terminologique qui sera institutionnalisée par un arrêté du *Journal Officiel*³¹. Notons que le rôle du terminologue est fondamentalement linguistique comme le souligne Allal Assal; il doit veiller à ce que le terme soit conforme à un ensemble de critères:

- *L'adéquation du terme à la notion* [...] un terme adéquat ne doit pas évoquer d'autres notions que celle qu'il désigne.
- *La maniabilité*: pour qu'un terme soit maniable, il doit être bref et simple.

- La *motivation*: qualité très souhaitée mais faute de lexèmes maniables et motivés, les spécialistes ont recours massivement à la syntagmatique terminologique pour dénommer leurs notions.
- La *dérivabilité* [...] elle permet «l'intra-enrichissement» lexical de la langue. (Assal 1991: 150)

La création de l'hyperonyme *vidéographie* répond à ces critères et au problème clairement exposé dans la revue *Com'7*, qui était l'absence d'un terme générique. *Vidéographie* est un terme motivé: les pages des textes (*graphie*) étant visualisées sur des écrans (*vidéo*). Ses composés, *vidéographie interactive*, *vidéographie diffusée*, construits à partir du même terme, permettent d'établir grâce à la relation morphologique un rapport entre les concepts; *l'interactivité* constitue la propriété tout à fait originale du mode de communication puisqu'elle permet un dialogue en temps réel entre l'utilisateur et un ordinateur (ou bien entre usagers), et l'adjectif *diffusé* est en rapport avec la diffusion des ondes par la télévision. Que l'on passe par le réseau téléphonique (vidéographie interactive) ou par le réseau de télédiffusion (vidéographie diffusée), la lecture des informations se fait toujours sur un écran. Ces nouvelles dénominations répondent bien à la volonté terminologique qui est de «réviser les termes et néologismes nécessaires pour désigner les réalités contemporaines»¹².

Les nouveaux termes sont plus motivés et ils apportent une solution à une période confuse. Des interrogations d'ordre linguistique (motivation, choix d'un hyperonyme, trace morphologique commune) ont engendré la création de nouveaux termes. Cet ensemble terminologique est parfaitement structuré mais «artificiel»¹³:

	vidéographie diffusée = télétexte
vidéographie	
	vidéographie interactive = vidéotex

Comme il s'agit de créations *a posteriori*, elles peuvent ne pas connaître une bonne diffusion¹⁴:

Tout terminologique qui rassemble des cohortes de termes souhaite qu'ils soient opérationnels lorsqu'ils sont injectés dans les milieux utilisateurs. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. De nombreuses terminologies demeureront artificielles, strictement confinées aux livres et aux dictionnaires. Les ouvrages terminologiques et les répertoires d'officialismes (termes normalisés ou recommandés par une instance officielle, le plus souvent gouvernementale [...]) sont remplis de termes en principe idéaux pour les ateliers, les laboratoires, les bureaux; mais ils sont fréquemment rejetés ou ignorés par la communauté professionnelle. (Boulanger 1991: 23)

Cet itinéraire ressemble à celui que rencontre le terme *vidéographie*. *Télétexte* et *vidéotex*, appartenant à une période antérieure, sont conservés parallèlement grâce à la relation de synonymie qui ne peut être exclue de la terminologie:

Il existe des appellations concurrentes pour désigner la même notion. Ces synonymes, consacrés par une partie des usages (de position hiérarchique, de formation différente) peuvent être des variantes en apparence mineure (différences d'orthographe: trait d'union, majuscule...; sigles) ou majeures ([...] chevauchement partiel de termes alors quasi-synonymes [...] les strates temporelles d'un même vocabulaire...). (Gambier 1991: 46-47)

Ces «strates temporelles» identifiées en socioterminologie sont également rencontrées lors de l'approche linguistique de la vulgarisation scientifique.

Une série diachronique

Daniel Jacobi observe que les nomenclatures scientifiques «se transforment et évoluent au fur et à mesure que les connaissances et leur formalisation se modifient au cours de l'histoire de la discipline»³⁵. Il est possible de rapprocher les «strates temporelles» et les différentes «couches de noms»³⁶: avant 1981, on emploie les dénominations *télétexte* et *vidéotex*; après 1981 sont proposées les dénominations *vidéotex diffusé* et *vidéotex commuté* qui soulignent la nécessité d'une distinction entre les différents canaux que sont la télévision ou le téléphone. L'hyperonyme *vidéographie* et les hyponymes *vidéographie interactive* et *vidéographie diffusée* sont créés pour une meilleure délimitation des concepts. Nous pouvons identifier les séries diachroniques suivantes:

avant 1980	1980/1981	après 1981
télétexte	vidéotex diffusé	vidéographie diffusée
vidéotex	vidéotex commuté	vidéographie interactive

On rencontre, en (socio)terminologie, ce phénomène que l'on peut rapprocher d'un exemple proposé par Louis Guespin: *germe*, *microbe* et *micro-organisme* coexistent en biologie. «*germe* est vieilli», «*microbe* fait un peu pasteurien, fin de siècle», «*micro-organisme* n'est pas la panacée»:

Et l'on ne peut s'en tirer en assignant aux trois signifiants, pour mettre un peu d'ordre, des contenus conceptuels clairement distincts: ce ne serait pas vrai. Il faut bien accepter une possibilité de synonymie, due certes à la délimitation incertaine du concept pour chacun des trois signifiants, mais plus encore à des dates d'apparition différentes, c'est-à-dire à l'éclosion des trois termes dans des systèmes scientifiques et technologiques à la fois partiellement différents mais aussi partiellement hérités les uns des autres. (Guespin 1991: 60)

Les termes *vidéotex diffusé* et *vidéotex commuté* sont «datés»; les autres termes sont présents en synchronie. Dans le discours terminologique, nous constatons donc une certaine concurrence entre les organismes, ainsi que la création de *plusieurs* néologismes pour le même référent.

LE DISCOURS DE VULGARISATION

Parallèlement aux dénominations proposées par les terminologues, les noms propres des services sont présents dans le discours de vulgarisation: *ANTIOPE* pour le télétexte, *Télétext* pour le vidéotex³⁷. *ANTIOPE* est un sigle³⁸ qui est le nom de la norme permettant la circulation des textes, par le canal de la télévision. C'est aussi le nom du service lui-même. *Télétext* est le nom donné par France Télécom au système de vidéotex français.

Des «paradigmes dénominatifs»

Deux paradigmes sont représentés :

télétexte vidéotex diffusé vidéographie diffusée ANTIOPE	vidéotex vidéotex commuté vidéographie interactive Télétel
-------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

Nous devons d'abord identifier les dénominations des désignations puis chercher à évaluer les relations sémantiques entre les termes d'un même paradigme.

Les paradigmes ci-dessus présentés sont constitués de plusieurs dénominations de sources différentes. Il n'existe donc pas, dans ce cas, une dénomination et plusieurs désignations — la bi-univocité entre un nouveau concept spécialisé et une dénomination unique n'est pas réalisée. C'est pourquoi, au-delà des paradigmes désignationnels et définitionnels définis par Marie-Françoise Mortureux, je propose de parler de «paradigme dénominatif».

La seconde investigation porte sur l'évaluation des relations sémantiques entre les termes. Les documents terminologiques consultés signalent une relation de synonymie entre *vidéotex* et *vidéographie interactive*, d'une part, et entre *télétexte* et *vidéographie diffusée*, d'autre part. Certaines revues³⁹ proposent des équivalences entre *vidéotex diffusé* et *télétexte*, mais *vidéotex* ne fonctionne pas comme un hyperonyme.

Avec les noms propres *ANTIOPE* et *Télétel*, la relation de synonymie n'est pas explicitement donnée car il existe un décalage entre les noms communs et les noms propres. En France, la synonymie peut fonctionner, mais pas au-delà des frontières hexagonales car dans les autres pays, les noms des systèmes de vidéographie sont différents⁴⁰.

Plusieurs dénominations sont présentées comme synonymes dans les glossaires mais la synonymie ne se réalise pas dans les discours : en examinant la diffusion de ces termes, il est possible de voir que la synonymie est relative et que les termes sont utilisés selon les types de discours.

Une synonymie relative

En observant le paradigme en rapport avec la vidéographie interactive, on remarque que la synonymie est relative. Effectivement, *vidéotex* et *vidéographie interactive* (qui est une séquence composée) n'acceptent pas les mêmes contextes distributionnels. On trouve par exemple *norme vidéotex*, *page vidéotex* et non **norme vidéographie interactive* ou **page vidéographie interactive*. Mais surtout les termes se répartissent en fonction du degré de vulgarisation des textes ainsi que de leur datation.

Le terme de *vidéographie* est présent dans les discours spécialisés et c'est dans des définitions qu'il est associé à *vidéographie interactive* et à *vidéographie diffusée*. Dans les discours vulgarisés, le terme *vidéotex* est l'occurrence dominante et c'est cette dénomination qui est à l'origine de nombreux composés : *audiovidéotex*, *écran vidéotex*, *norme vidéotex*, *page vidéotex*, *serveur vidéotex*, *système vidéotex*, *terminal vidéotex*.

Les changements diachroniques sont repérables lors de l'examen de leur lexicalisation dans les dictionnaires usuels. C'est le terme *vidéotex* qui est d'abord lexicalisé. L'édition de 1990 du *Dictionnaire de notre temps*, par exemple, ne retient que l'entrée *vidéotex* et dans l'édition mise à jour pour 1992, l'ensemble des termes apparaît (*vidéographie*, *vidéographie interactive*, *vidéographie diffusée*, *télétexte*, *vidéotex*).

Entre paradigmes désignationnels⁴¹ et «paradigmes dénominatifs»

Dans le discours de la presse non spécialisée, il existe deux désignations, *sous-titrage codé* et *minitel*⁴²; le sous-titrage codé⁴³ est associé au service diffusé à la télévision et sur minitel, au système qui offre des services par le réseau téléphonique.

Or *sous-titrage codé* et *minitel* fonctionnent, dans ces discours pour le grand public, comme des dénominations. D'une part, comme le résultat disponible par le télétexte se matérialise sur l'écran par un sous-titrage, les deux termes sont considérés comme équivalents par une relation métonymique entre processus et résultat. Le télétexte est de ce fait appelé *sous-titrage codé* (cette mention figure dans les programmes de télévision et au début de chaque émission ainsi sous-titrée) — elle apparaît quotidiennement sur les écrans et dans les magazines de télévision — cette dénomination est donc très largement diffusée et mise à la disposition de tout locuteur. D'autre part, une équivalence sémantique (métonymie entre l'objet et le système) est posée entre *vidéotex* et *minitel*⁴⁴. Le minitel est alors considéré à la fois comme l'objet et le procédé de télécommunication.

Les deux paradigmes que nous avons considérés peuvent accepter les termes *sous-titrage codé* et *minitel*:

télétexte vidéotex diffusé vidéographie diffusée	vidéotex vidéotex commuté vidéographie interactive
ANTIOPE	Télétel
sous-titrage codé	minitel

Sous-titrage codé et *minitel* fonctionnent comme des désignations possibles; elles sont cependant inexactes lorsqu'elles réfèrent au système pour les spécialistes. Mais elles sont de véritables dénominations pour le grand public, dans le discours non spécialisé.

Il est possible de dire qu'ON APPELLE⁴⁵ *sous-titrage codé* le télétexte, de même qu'on appelle *minitel* le vidéotex. Pour ce «on» qui est une partie du grand public, les liens entre *télétexte* et *sous-titrage codé*, d'une part, et *vidéotex* et *minitel*, d'autre part, sont réguliers; *sous-titrage codé* et *minitel* fonctionnent dans les discours non spécialisés, comme des dénominations, par métonymie. Toutes les combinaisons sont possibles: *ANTIOPE* (dont la graphie efface la siglaison), *sous-titrage codé*, *télétexte*, d'une part, *minitel*, *télétel* (sans majuscule) d'autre part, peuvent figurer dans un même article⁴⁶:

«Antiope». Le mot a des consonances gracieuses [...] Qu'on l'appelle «sous-titrage codé» ou «télétexte», le procédé ne livre ses secrets qu'avec un décodeur [...] Sur la ligne de départ, elle était au coude à coude avec un bébé nommé Minitel. On connaît le fabuleux destin du Télétel. Le télétexte français, lui, ne grandira jamais. (*Télérama* 9 septembre 1992)

Cependant, les spécialistes distingueront des dénominations et des désignations. Peut-on alors parler de *terme* pour les dénominations ainsi que pour les désignations?

Un «mot juste»

La recherche du «mot juste»⁴⁷ devient nécessaire car les paradigmes désignationnels et «dénominatifs» proposent de nombreux reformulants qui contribuent à la «dispersion du sens lexical», ainsi qu'à l'effacement de la dénomination. Le «mot exact» est nécessairement une dénomination lexicalisée, ou susceptible de l'être, pour les domaines récents telle la télématique.

Pour essayer de répondre à la question concernant le choix d'un «mot juste», on peut avancer qu'un mot est finalement adéquat selon le type de discours dans lequel il apparaît le plus régulièrement. Ainsi, *vidéographie* et ses composés sont mentionnés dans les discours et les dictionnaires spécialisés; *télétexte* et *vidéotex* sont en majorité présents dans les discours vulgarisés mais aussi dans le discours non spécialisé (presse d'actualité) avec les noms propres *ANTIOPE* et *Télétel*. Bien que les distinctions entre les types de discours ne soient pas absolues, nous constatons une répartition discursive de ces termes.

CONCLUSION

Dans le domaine télématique, on est confronté aux «pratiques langagières de communautés professionnelles»⁴⁸. L'abondance des dénominations, si elle peut se justifier pour des raisons linguistiques (qui serait la recherche de la dénomination la plus adéquate) est aussi liée à un aspect commercial; le point de rencontre entre la linguistique et le domaine commercial étant le nom de marque, nom pour lequel des organismes sont en concurrence. Du fait de cette polynomisation, des «paradigmes dénominatifs» sont présents dans les vocabulaires en formation.

L'effort de normalisation pour la vidéographie est remarquable et les dénominations proposées répondent aux critères linguistiques signalés par Allal Assal⁴⁹ mais:

On ne peut se contenter d'une terminologie décrivant ou codifiant (de manière d'ailleurs assez fantasmatique, car enfin, qui suit les recommandations des ministères ou de l'AFNOR en matière de comportement lexical dans les sciences et les techniques?) les pratiques langagières au plus haut niveau de la science, vocabulaires de congrès internationaux, de revues scientifiques internationales, standardisation par d'éminents spécialistes de la discipline. Il est indispensable de replacer la problématique de la terminologie dans le circuit réel de la production et du transfert de la connaissance scientifique et technique. (Guespin 1991: 72)

C'est pourquoi certains terminologues s'orientent vers la socioterminologie.

Vers une socioterminologie

Louis Guespin prend en charge la dénomination⁵⁰ de *socioterminologie* et la définit en ces termes:

Le point de vue de mon groupe de recherche est que l'on peut et doit s'appuyer sur cette discipline mûre [la sociolinguistique] pour dépasser les apories d'une terminologie classique qui montre ses limites. Il est à nos yeux temps de reconnaître l'existence d'un nouveau courant en terminologie, un complexe d'attitudes pratiques et d'élaboration théorique que nous appelons socioterminologie. (Guespin 1991: 67)

Les phénomènes rencontrés autour du concept de vidéographie, dans la terminologie télématique, confortent les présupposés d'une socioterminologie.

La notion de terme

Lorsque plusieurs termes sont donnés comme synonymes mais que leurs emplois se répartissent selon les discours, les hiérarchies notionnelles disparaissent. La question est alors de savoir s'il s'agit toujours de *terme*. On pourra parler de *terme* si celui-ci s'inscrit dans un discours spécifique:

Le fait qu'une unité lexicale ou syntagmatique soit un terme ne lui vient pas de l'intérieur et ne tient pas surtout à ses caractéristiques logiques ou linguistiques. Les terminologues définissent un terme comme une unité lexicale définie dans les textes de spécialités. Le statut de «terme» dépend donc du statut «technique ou scientifique» du texte ou du discours, qui, à son tour, dépend du statut du rédacteur du texte, du statut des récepteurs et de celui de la situation interdiscursive. (Hermans 1991: 102)

Plus fondamentalement, on parle de *terme* si une notion délimitée lui est assignée. Lorsque *télétexte*, par exemple, est défini comme un procédé, son concept est circonscrit et sa valeur sémantique clairement délimitée. Il s'agit d'un *terme*. Mais lorsque le terme est vulgarisé, sa notion n'est plus celle du spécialiste; il n'y a d'ailleurs plus de notion. Comme le spécifiait Daniel Jacobi⁵¹, le terme spécialisé ne se diffuse qu'au prix d'une modification sémantique. Il semble alors difficile de parler de *terme* dans un discours de vulgarisation car les notions des discours terminologiques ne sont plus conservées. La socioterminologie, si elle s'intéresse au terme identifiable dans les discours spécialisés peut-elle prendre en considération le discours non spécialisé, dernier maillon du discours de transmission des connaissances?

Notes

1. Moirand 1993: 113.
2. Guilbert 1965.
3. Moirand 1993.
4. Reboul 1992a.
5. Voir ci-dessous «Plusieurs dénominations».
6. Mortureux 1988a; Jacobi 1988.
7. Marie-Françoise Mortureux parle de *concept* dans un article très récent: Mortureux, M.-F. (1993): «Paradigmes désignationnels», *SEMEN*, 8. Configurations discursives, Besançon, Faculté des lettres et sciences humaines, pp. 121-141.
8. Revue *Langages*, 37, 1975.
9. Mortureux 1993.
10. Mortureux, M.-F., (1988): «Vocabulaire scientifique et circulation du savoir», *Protée*, vol. 16, n° 3, Chicoutimi, pp. 99-105.
11. Mortureux 1993.
12. Constitué notamment par le *Dictionnaire des néologismes officiels* et les *Cahiers (rouge et bleu)* de l'AFNOR, l'Association française de normalisation.
13. Yves Gambier (1991: 44) parle même «d'apriorismes intenable».
14. Boulanger 1991: 24.
15. Kocourek parle de non-ambiguïté. (1982: 77)
16. Gambier 1991: 42.
17. La mention «synonymie» est d'ailleurs fréquente dans les glossaires présentant des termes télématiques.
18. La vidéographie se concrétise, à domicile, par les sous-titrages codés pour certaines émissions télévisées ainsi que par le minitel.
19. Deux documents, à ma connaissance, mentionnent ce flou terminologique: un article de la revue *Com'7*, n° 1, 1980, et un document d'Alain Giraud («Une lente émergence») disponible à la bibliothèque de France Télécom.
20. L'existence des dénominations concurrentes autour du concept de vidéographie a été présentée lors du colloque «Parcours linguistiques de discours spécialisés». (Reboul 1994) L'objectif développé était celui de l'altération discursive dans une visée didactique.
21. Kleiber 1984: 80.
22. Comité Consultatif International des Radiocommunications.
23. C'est-à-dire qu'il est possible de donner une interprétation sémantique du terme d'après sa morphologie.
24. *Télé-* est «polysémique». (Peytard 1977)
25. Réseau public de transmission télégraphique.
26. Ce service permet de transmettre instantanément du courrier de qualité commerciale, c'est-à-dire que les lettres transmises gardent la mise en pages réalisée par l'expéditeur.
27. Comité Consultatif International Télégraphique et Téléphonique.
28. *-tes* se comporte comme *-ton* en physique nucléaire. (Guilbert 1975: 247)
29. OCDE (1983): *Les nouvelles technologies informatiques et l'information des consommateurs*; ou Michalik (1987): «De la mise en pages écran à la mise en scène vidéotex», *LINX*, 17, Université Paris X...
30. Le titre de la revue *Com'7*, n° 1, 1980, est d'ailleurs très significatif: «Vidéotex et télétexte — un unique procédé, deux modes de transmission, confusion entre des termes et discussions entre pays, comment s'y retrouver?»
31. Arrêté du 27 avril 1982 portant sur l'enrichissement du vocabulaire des télécommunications.
32. Décret 86-439 du 11 mars 1986 relatif à l'enrichissement de la langue française.

33. Les dénominations qui sont proposées par les commissions sous forme de listes terminologiques sont presque inexistantes dans les discours. Est-ce dû à une diffusion lente ou bien à une inadéquation au type de discours? Se reporter ci-dessous.
34. Se reporter notamment à l'enquête réalisée par François Gaudin auprès des magistrats. (Gaudin 1990)
35. Jacobi 1990: 111.
36. *Ibidem*.
37. J'écris *ANTIOPE* en majuscules pour rappeler qu'il s'agit d'un sigle et *Télérel*, nom propre donné par France Télécom, prend une majuscule.
38. Acquisition Numérique et Télévisualisation d'Images Organisées en Page d'Écriture. Remarquons que certains sigles actuels sont créés pour être des homonymes de signes déjà existants.
39. Les revues *Communication et transmission*, 5, 1982; *Réseaux*, 37, 1989.
40. *Prestel* pour le vidéotex anglais, *Ceclav*, pour le télétexte.
41. Mortureux 1993.
42. *Mintel* est un nom déposé qui prend une majuscule dans certains discours. Lexicalisé dans les dictionnaires usuels, il est de plus en plus employé comme un nom commun. (Reboul 1988)
43. On trouve parfois *sous-titrage ANTIOPE* dans les magazines de télévision.
44. Reboul 1992b.
45. Voir la citation de *Télérama* ci-dessous.
46. du Boisrouvray, S. (1992): «Bandes d'écriture», *Télérama*, n° 2226, 9 sept. 1992.
47. «Mot propre» ou «mot exact» ou «mot juste». (Mortureux 1994)
48. Gaudin 1990b: 24.
49. Voir ci-dessus.
50. Il existe dans ce texte un acte de dénomination dans le sens défini par Georges Kleiber.
51. Jacobi 1987: 103.

REFERENCES

- ASSAL, A. (1991): «La normalisation: pour une approche socioterminographique», *Cahiers de linguistique sociale*, n° 18, Rouen, Université de Rouen, CNRS, pp. 133-157.
- BOULANGER, J.-C. (1991): «Une lecture socio-culturelle de la terminologie», *Cahiers de linguistique sociale*, n° 18, Rouen, Université de Rouen, CNRS, pp. 13-30.
- GAMBIER, Y. (1991): «Presupposés de la terminologie: vers une remise en cause», *Cahiers de linguistique sociale*, n° 18, Rouen, Université de Rouen, CNRS, pp. 31-58.
- GAUDIN, F. (1990a): «De l'interaction à la terminologie: le travail scientifique», *Cahiers de linguistique sociale*, n° 17, Actes des rencontres de Rouen, pp. 149-160.
- GAUDIN, F. (1990b): *Terminologie des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*, Thèse, Université de Rouen.
- GUESPIN, L. (1991): «La circulation terminologique et les rapports science, technique, production», *Cahiers de linguistique sociale*, n° 18, Rouen, Université de Rouen, CNRS, pp. 59-80.
- GUILBERT, L. (1965): *La formation du vocabulaire de l'aviation*, Paris, Larousse.
- GUILBERT, L. (1975): *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.
- HERMANS, A. (1991): «Sociologie des vocabulaires scientifiques et techniques. Quelques réflexions», *Cahiers de linguistique sociale*, n° 18, Rouen, Université de Rouen, CNRS, pp. 101-109.
- JACOBI, D. (1987): *Textes et images de la vulgarisation*, Berne, Peter Lang.
- JACOBI, D. (1988): «Le discours de vulgarisation: problèmes sémiotiques et textuels», *Vulgariser la science*, éditions Champ Vallon, diffusion PUF, pp. 87-117.
- JACOBI, D. (1990): «Les séries superordonnées dans les discours de vulgarisation scientifique», *Langages*, 98 L'hyponymie et l'hyperonymie, Paris, Larousse, pp. 103-114.
- KLEIBER, G. (1984): «Dénominations et relations dénominatives», *Langages*, 76 La dénomination, déc. 1984, Paris, Larousse, pp. 77-94.
- KOCOUREK, R. (1982): *La langue française de la science et de la technique*, Paris, La documentation française.
- MAINGUET-NEAU, D. (1991): *L'analyse du discours, introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette.
- MOIRAND, S. (1993): «Quelles descriptions linguistiques pour enseigner les discours spécialisés?», *DELTA*, vol. 9, n° 1, São Paulo, Université PUC-SP.
- MOIRAND, S. et al. (1994): *Parcours linguistiques de discours spécialisés*, Actes du colloque, 23-25 septembre 1992, Sorbonne, Berne, Peter Lang.
- MORTUREUX, M.-F. (1985): «Linguistique et vulgarisation scientifique», *Information sur les sciences sociales*, 24, 4, Londres, Sage, pp. 825-845.
- MORTUREUX, M.-F. (1988a): «La vulgarisation scientifique: parole médiane ou dédoublée?», *Vulgariser la science*, Jacobi D. et B. Schiele (dir.), éditions Champ Vallon, diffusion PUF, pp. 118-148.

- MORTUREUX, M.-F. (1988b): «Vocabulaire scientifique et circulation du savoir», *Protée*, vol. 16, n° 3, Université du Québec, Chicoutimi (Canada), pp. 95-105.
- MORTUREUX, M.-F. (1993): «Paradigmes désignationnels», *SEMEN*, 8, Annales littéraires de l'Université de Besançon, pp. 121-142.
- MORTUREUX, M.-F. (1994): «Comment peut-on définir la propriété d'un terme?», Moirand, S. et al., *Parcours linguistiques de discours spécialisés*, Actes du colloque, 23-25 septembre 1992, Sorbonne, Berne, Peter Lang, pp. 3-10.
- MORTUREUX, M.-F. et G. PETIT (1989): «Fonctionnement du vocabulaire dans la vulgarisation et problèmes de lexique», *DRLAV*, 40 — Signes et sens, Centre de recherche de l'Université Paris VIII, pp. 41-62.
- PEYTARD, J. (1977): «Néologisme préfixé et diffusion socio-linguistique en français contemporain», *Le français moderne*, 45, t. 4, pp. 289-299.
- REBOUL, S. (1988): *Mintel: introduction au vocabulaire de la télématique*, Mémoire de DEA dactylographié, Université Paris X.
- REBOUL, S. (1992a): «Scientificité et didacticité. Y a-t-il des traces de discours primaires dans la presse?», *Les carnets du CEDISCOR*, 1 — *Un lieu d'inscription de la didacticité: les catastrophes naturelles dans la presse quotidienne*, Université Paris III, Sorbonne Nouvelle, pp. 95-108.
- REBOUL, S. (1992b): «Procédés linguistiques et acquisition non-formelle de termes télématiques», *LINX*, 27 — Les français professionnels, Université Paris X Nanterre, pp. 149-167.
- REBOUL, S. (1994): «La terminologie télématique: problèmes de reformulations discursives autour du concept de vidéographie», Moirand, S. et al., *Parcours linguistiques de discours spécialisés*, Actes du colloque, 23-25 septembre 1992, Sorbonne, Berne, Peter Lang, pp. 23-32.
- REY, A. (1979): *La terminologie: noms et notions*, Paris, PUF.